



Fiche technique N° LA3129
Juillet 2011

Annule et remplace
les éditions précédentes

Application après préparation sur supports conformes au D.T.U. 59.1

PLATRE ET DERIVES APRES IMPRESSION : PLATRE - PLAQUES DE PLATRE CARTONNEES - ENDUITS DE PLATRE

MAÇONNERIES : CIMENT - BETON - BRIQUES

ANCIENNES PEINTURES : HYDRODILUABLES - GLYCÉROPHALIQUES - ACRYLIQUES

REVETEMENTS PLASTIQUES EPAIS & SEMI-EPAIS - CRÉPIS

Eclamat Super

Peinture décorative haut de gamme - mat

INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

8 à 10 m²/L

PRODUIT COMPATIBLE AVEC UNE DÉMARCHE HQE®



EU Ecolabel : FR/07/028

EU Ecolabel : FR/33/028

Fonction :

Peinture décorative haut de gamme à base de résine acrylique.

Classification : AFNOR NF T 36-005 : I 7b2

Destination : INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

- **Intérieur :** surfaces murales et plafonds.
- **Extérieur :** surfaces murales verticales.

Qualités dominantes :

- **Insaponifiable :** s'applique sur maçonneries neuves (fonds alcalins).
- **Excellente opacité pour un pouvoir couvrant élevé.**
- **Forte résistance à l'eau et la lumière.**
- **Masque les hétérogénéités et petites imperfections du support.**
- **Déclinable en plus de 1000 teintes.**

Caractéristiques pratiques :



= 8 à 10 m²/L



= 1 h



= 12 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Présentation :** Blanc
- **Aspect :** mat velouté
- **Rendement en surface :** 8 à 10 m²/L (suivant la nature, la porosité du fond et le mode d'application).
- **Matériel :** brosse, rouleau ou pistolet
- **Dilution et nettoyage du matériel :** EAU
- **Coloration :** Système à teinter COLORIMIX® ou colorants concentrés SELFCOLOR® (maximum 3 %).
- **Conditionnement :** 15 L - 3 L - 1 L

Caractéristiques techniques :

- **Densité :** 1,36 à 1,44
- **Extrait sec :** 57 à 61 %
- **Taux de brillance à 60° :** < 5 %
- **Teneur en COV :** Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/a) : 30 g/l (2010).
Ce produit contient max 15 g/l COV.

MODE D'EMPLOI

Préparation du support :

- **Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à peindre**, laver, rincer, puis laisser sécher.
- **Sur peintures brillantes ou satinées** : poncer pour casser le brillant, lessiver, rincer, puis laisser sécher.
- **Éliminer totalement les anciens badigeons.**
- **Sur fonds poreux** :
 - En intérieur : appliquer en impression notre Everest'O Primaire.
 - En extérieur : appliquer en impression notre Laurprotect prim'O ou BA.

Voir les fiches techniques des produits cités.

Application :

- **Après les travaux de préparation du support**, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au D.T.U. 59.1.
- **Cas général** : Appliquer 2 couches successives en respectant un temps de séchage de 12 heures entre les 2 couches.
- **Sur fonds neufs, appliquer 2 couches comme suit** :
 - 1^{ère} couche de peinture préalablement diluée de 5 à 10% d'eau.
 - 2^e couche de peinture non diluée.
- Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai sur la surface à peindre.
- **En extérieur, ne pas appliquer sur toutes surfaces horizontales.**
- **Ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 30°C.**

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Conservation :

Stocker à l'abri du gel.
Excellente pendant 1 an en emballage d'origine fermé.

Hygiène et sécurité :

- **Ne pas laisser à la portée ni à la vue des enfants.**
- **Se reporter au texte figurant sur l'emballage et à la Fiche de Données de Sécurité conformes à la législation en vigueur. FDDS accessible sur notre site internet : www.theolaur.com**

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.